



Conseil économique et social

Distr. générale
15 septembre 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Organisation mondiale de la santé Bureau régional pour l'Europe

Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Huitième session

Genève, 8-10 décembre 2010

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session¹

qui se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la santé, à Genève, et s'ouvrira
le mercredi 8 décembre 2010, à 15 heures

I. Ordre du jour provisoire

A. Colloque

qui débutera le mercredi 8 décembre 2010, à 15 heures

1. Colloque 2010 du programme paneuropéen: Investissements écologiques et respectueux de la santé et emplois dans le secteur des transports (15 h 00-18 h 00) (programme distinct qui sera communiqué avant la session).

¹ La huitième session du Comité directeur se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève, avenue Appia. Pour accéder aux locaux de l'OMS, les représentants doivent être inscrits sur une liste de participants qui sera communiquée au service d'accueil de l'OMS à l'entrée du bâtiment principal. Il est demandé aux participants de se présenter, avant la session, à l'entrée du bâtiment principal pour se faire délivrer un badge d'identification et indiquer la salle de réunion. Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du PPE-TSE (www.thepep.org) et de le retourner au secrétariat du PPE-TSE pour **le 8 novembre 2010 au plus tard** – soit par télécopie (+39 06 4877 599), soit par courrier électronique (cfu@ecr.euro.who.int). Pour des raisons d'économie, les représentants sont invités à se munir de leur propre exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Les documents peuvent être téléchargés à partir du site www.thepep.org ou www.unece.org/thepep.

B. Session générale

qui s'ouvrira le jeudi 9 décembre 2010, à 10 heures

2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Adoption des rapports du Comité directeur et de son Bureau.
5. Résultats du Colloque 2010 du Programme paneuropéen.
6. Progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre du PPE-TSE au niveau national.
7. Mise en œuvre de la Déclaration d'Amsterdam:
 - a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement;
 - b) Course de relais du PPE-TSE;
 - c) Partenariat du PPE-TSE.
8. Gestion du PPE-TSE:
 - a) Surveillance de la mise en œuvre;
 - b) Projet de stratégie de communication;
 - c) Programme de travail pour 2009-2011;
 - d) Questions financières;
 - e) Renforcement des synergies avec des organisations et processus internationaux.
9. Questions diverses.
10. Prochaine réunion du Comité directeur.

II. Annotations

1. Colloque 2010 du Programme paneuropéen: Investissements écologiques et respectueux de la santé et emplois dans le secteur des transports

Documents: ECE/AC.21/2009/2-EUR/09/5086385/2; document informel n° 1.

À sa septième session, le Comité a examiné le cadre institutionnel du PPE-TSE et étudié les moyens d'encourager la participation des États membres et des autres parties prenantes et de les associer plus activement à un débat sur les questions en rapport avec les trois secteurs (ECE/AC.21/SC/2009/7-EUR/09/5088363/7, par. 8).

Le Comité est convenu qu'à partir de sa huitième session, les discussions s'articuleraient autour des quatre buts prioritaires énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam et feraient l'objet d'un débat au cours des quatre années à venir (à savoir un but par an, entre 2010 et 2013) (ECE/AC.21/SC/2009/8-EUR/09/5088363/8, par. 45 et 46). Participeraient à ces discussions des acteurs gouvernementaux, des membres de la société civile, des universitaires et des intervenants du secteur privé. Cette diversité permettrait au Comité d'approfondir le débat et de contribuer à l'évaluation des progrès accomplis pour atteindre ces buts, jusqu'à la quatrième Réunion de haut niveau en 2014.

Le colloque se tiendra avant la session générale du Comité directeur, au cours de l'après-midi du 8 décembre 2010. Il consistera en une table ronde avec des intervenants représentant les trois secteurs afin d'échanger des données d'expérience et de mieux faire connaître les questions visées par le But prioritaire 1 énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam: «Contribuer à un développement économique viable et stimuler la création d'emplois grâce à l'investissement dans des transports respectueux de l'environnement et de la santé». Les États membres, les membres de la société civile et d'autres parties prenantes sont invités à participer en intervenant activement, en prenant part au débat et en proposant des recommandations.

2. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/AC.21/2010/1-EUDHP1003944/7.1/SC8/1.

Le Comité directeur devrait adopter l'ordre du jour de sa huitième session, tel qu'établi par le secrétariat conjoint de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et du Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS/Europe), en consultation avec son Bureau.

3. Élection du Bureau

Le Comité élira un président et deux vice-présidents. Conformément à son règlement intérieur, la présidence est assurée à tour de rôle chaque année par des représentants du secteur des transports, du secteur de la santé et du secteur de l'environnement. Conformément à l'usage, le président de la huitième session doit représenter le secteur de la santé.

Le Comité étudiera la composition de son Bureau (voir l'annexe) et envisagera d'élire des membres permanents et de nouveaux membres.

4. Adoption des rapports du Comité directeur et de son Bureau

Documents: ECE/AC.21/2009/8-EUR/09/5088363/8 et annexe; document informel n° 2.

Le Comité adoptera les rapports de sa septième session ainsi que des onzième et douzième réunions de son Bureau.

5. Résultats du Colloque 2010 du Programme paneuropéen

Le secrétariat rendra compte du Colloque 2010 du PPE-TSE, qui s'est tenu avant la session du Comité, le 9 décembre 2010. Le Comité sera invité à examiner les conclusions du colloque et à débattre des activités de suivi, y compris du thème du prochain colloque, qui aura lieu en 2011.

6. Progrès accomplis par les États membres concernant la mise en œuvre du PPE-TSE au niveau national

Les États membres présenteront des exemples des progrès accomplis ainsi que des projets et activités prévus, notamment:

a) Des cadres législatif et réglementaire qui favorisent des moyens de transport durables; ainsi que des stratégies, politiques, mesures, orientations ou plans d'action (par exemple, des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement) afin d'atteindre les buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam;

b) Des mécanismes visant à promouvoir la coopération, la coordination et la communication entre les trois secteurs que sont les transports, la santé et l'environnement ainsi que les éléments attestant de l'existence d'une approche politique coordonnée à l'égard du transport durable;

c) Des outils et méthodes pour intensifier l'action de sensibilisation et renforcer les capacités aux niveaux national et municipal en ce qui concerne le transport durable.

Le Comité sera invité à examiner ces rapports exposant les progrès accomplis et obstacles rencontrés, ainsi qu'à décider des prochaines étapes.

7. Mise en œuvre de la Déclaration d'Amsterdam

À sa septième session, le Comité a examiné les trois mécanismes prévus dans la Déclaration d'Amsterdam pour la mise en œuvre du PPE-TSE, à savoir les plans nationaux pour les transports, la santé et l'environnement; la course de relais; et le partenariat du PPE-TSE (ECE/AC.21/SC/2009/8, par. 11 à 23). Le Comité sera invité à examiner les orientations fournies pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement, les résultats des deux ateliers tenus dans le cadre de la course de relais et le mandat du partenariat du PPE-TSE.

a) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

Document: document informel n° 3.

Les plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement sont des plans et programmes intégrés aux niveaux national et infranational entre les trois secteurs, qui ont été désignés dans la Déclaration d'Amsterdam comme moyens de promouvoir une action au niveau national (ou infranational). Ils ont pour but d'accroître l'efficacité des transports tout en tenant compte des incidences des transports sur la santé et l'environnement et comportent des objectifs et calendriers précis de mise en œuvre. Le Comité examinera ce guide indiquant étape par étape la marche à suivre pour l'élaboration des plans nationaux établis par le secrétariat. Les États membres sont invités à fournir des renseignements sur les enseignements tirés concernant l'élaboration d'instruments politiques intégrés au niveau national et de plans, le cas échéant, en vue de l'élaboration de plans nationaux pour les transports, la santé et l'environnement dans leur pays.

Le Comité étudiera les moyens de renforcer la capacité des États membres à intégrer la politique des transports dans les plans existants en faveur de la santé et de l'environnement ou à mettre au point une formation ciblée adaptée au pays, pour laquelle le guide constituerait un document de référence important. Le partenariat PPE-TSE peut apporter une aide aux États membres pour l'élaboration de plans nationaux pour les transports, la santé et l'environnement.

b) Course de relais du PPE-TSE

Documents: ECE/AC.21/SC/2010/2-EUDPH1003944/7.1/SC8/2; document informel n° 4; document informel n° 5.

La course de relais est conçue pour faire passer le «bâton», c'est-à-dire des messages clefs du PPE-TSE, d'un pays à l'autre dans la région de la CEE et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS. L'objectif est d'échanger des informations sur les meilleures pratiques et des données d'expérience en matière de transport urbain durable. Deux courses de relais se déroulent actuellement en parallèle, l'une sur le thème de la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé en milieu urbain et l'autre concernant des approches politiques coordonnées en matière de transport urbain durable.

Le Comité prendra connaissance des résultats de l'atelier du PPE-TSE intitulé «Travailler ensemble pour faire bouger les choses», tenu les 7 et 8 juin 2010 à Skopje (ex-République yougoslave de Macédoine) et du deuxième atelier sur la pratique de la marche et du cyclisme dans de bonnes conditions de sécurité et de santé en milieu urbain, tenu le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2010 à Batumi (Géorgie).

Le Comité souhaitera peut-être examiner les propositions d'action à l'intention des responsables politiques qui se sont dégagées des ateliers respectifs et étudier les chances qu'elles soient mises en œuvre aux niveaux national et urbain.

Les États membres sont invités à proposer des pays hôtes pour la tenue de futurs ateliers consacrés à ces questions ou à d'autres concernant les buts prioritaires énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam.

Le représentant de l'Ukraine présentera une proposition d'atelier sur les approches politiques coordonnées en matière de transport urbain durable, qui devrait avoir lieu au printemps 2011.

c) Partenariat du PPE-TSE

Documents: ECE/AC.21/SC/2010/3-EUDHP1003944/7.1/SC8/3.

Le Comité examinera le projet de mandat du partenariat du PPE-TSE en vue de son adoption. Il souhaitera peut-être débattre de projets concrets à élaborer et mettre en œuvre dans le cadre du partenariat, s'agissant notamment de: a) fournir une assistance pour l'élaboration de plans nationaux pour les transports, la santé et l'environnement; b) mettre au point des outils, des méthodes et des ressources (par exemple, la boîte d'outils du PPE-TSE et des guides thématiques) et contribuer au renforcement des capacités des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est par le biais, notamment, des courses de relais du PPE-TSE et de la série d'ateliers.

Le Comité sera informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative de vulgarisation ciblée du PPE-TSE et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le transport urbain durable dans la région de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est.

8. Gestion du PPE-TSE

a) Surveillance de la mise en œuvre

Documents: document informel n° 6; document informel n° 7.

À sa onzième réunion, le Bureau est convenu qu'un rôle important du Comité consistait à surveiller les progrès réalisés au niveau national en vue d'atteindre les buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam et a demandé au secrétariat d'élaborer un questionnaire à l'intention des États membres pour déterminer le niveau de mise en œuvre des mécanismes relevant du PPE-TSE et les progrès accomplis dans la réalisation des buts énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam. Un questionnaire pilote a été distribué aux membres du Bureau du PPE-TSE en septembre 2010. Les résultats et enseignements tirés de ce questionnaire sont présentés pour servir de base de discussion.

Le Comité sera invité à examiner les résultats du questionnaire pilote en vue d'en approuver l'utilisation à sa prochaine session en 2011. Les États membres sont invités à participer activement à l'essai de présentation de rapports afin que le Comité surveille efficacement les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration d'Amsterdam et qu'il comprenne mieux les besoins des États membres.

b) Projet de stratégie de communication

Documents: ECE/AC.21/SC/2010/4-EUDHP1003944/7.1/SC8/4; document informel n° 8.

Le secrétariat présentera une brochure promotionnelle sur le PPE-TSE, établie en anglais, français et russe. Le Comité sera invité à examiner, en vue de l'adopter, le projet de stratégie de communication arrêté par le Bureau à sa douzième réunion.

c) Programme de travail pour 2009-2011

Documents: ECE/AC.21/SC/2010/5-EUDHP1003944/7.1/SC8/5.

Le Comité envisagera de futures activités à mener au titre du PPE-TSE, en tenant compte des résultats des discussions au titre des précédents points de l'ordre du jour.

d) Questions financières

Document: ECE/AC.21/SC/2010/6-EUDHP1003944/7.1/SC8/6.

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2010 et des dépenses prévues pour 2011. Compte tenu des activités proposées, le Comité étudiera les moyens de mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre du plan de travail du PPE-TSE.

e) Renforcement des synergies avec des organisations et processus internationaux

Le Comité sera informé de la collaboration entre le PPE-TSE et les processus internationaux qui lui sont associés, en vue de renforcer les synergies, notamment le Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (mars 2010), le Forum international des transports (FIT), et la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (octobre 2011, Astana, Kazakhstan).

Le Comité souhaitera peut-être réfléchir aux moyens de renforcer la collaboration avec ces organisations et processus internationaux, comme avec d'autres, ainsi que de promouvoir le PPE-TSE comme modèle pour d'autres régions.

9. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être examiner toute autre question présentant un intérêt dans le domaine des transports, de la santé ou de l'environnement.

10. Prochaine réunion du Comité directeur

La neuvième session du Comité directeur devrait avoir lieu les 16 et 17 novembre 2011 au Palais des Nations à Genève, et serait suivie d'une réunion du Bureau le 18 novembre 2011.

Annexe

La composition actuelle du Bureau est la suivante:

Secteur de la santé:

- M. François André, Attaché au Service public fédéral de la santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement (Belgique)
- Ministère de la santé (Bulgarie) – dans l'attente d'une nomination officielle
- M^{me} Ursula Ulrich-Vögtlin, chef de la Division Projets multisectoriels de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse)
- M. Mihail Kochubovski, chef du Service de l'eau et de l'hygiène collective, Institut de protection sanitaire, Ministère de la santé (ex-République yougoslave de Macédoine)

Secteur des transports:

- M^{me} Nadine Asconchilo, chef de bureau, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (France)
- M^{me} Sjoukje Faber, Conseillère principale à la Direction des infrastructures routières et de la sécurité du trafic, Ministère des transports, des travaux publics et de la gestion de l'eau (Pays-Bas)
- M. Vadim Donchenko, Directeur général de l'Institut national de recherche scientifique sur le transport routier, Conseiller auprès du Vice-Ministre des transports (Fédération de Russie)
- M. Tim Crayford, Conseiller médical en chef, Ministère des transports (Royaume-Uni) – dans l'attente d'une nomination officielle

Secteur de l'environnement:

- M^{me} Lisa Brodey, Première Secrétaire responsable de l'environnement, de la science et de la technologie, Section des affaires économiques et scientifiques, Mission permanente des États-Unis d'Amérique à Genève (États-Unis d'Amérique)
- M. Shkelqim Memaj, Expert confirmé, Division de l'intégration et de la législation, Ministère de l'environnement, des forêts et de la gestion de l'eau (Albanie) – dans l'attente d'une nomination officielle
- M. Robert Thaler, Chef de la Division des transports, de la mobilité, des établissements humains et du bruit, Ministère fédéral de l'agriculture, de la foresterie, de l'environnement et de l'eau (Autriche)
- M^{me} Nino Tkhilava, Chef du Département de la gestion intégrée de l'environnement, Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles (Géorgie)